

DIRECTORATE OF LEGAL ADVICE
AND PUBLIC INTERNATIONAL LAW

PUBLIC INTERNATIONAL LAW
AND TREATY OFFICE DIVISION

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

& ' (() %
% %

! " # \$ %

+ !

_____ \$

- 0 ' ! / 0 \$
3 4 ! " /) (" 2 1 .
%

' 2
_____ \$

(

' 2
_____ + !

(2

&

3 4 % & # !
/ 1

4 ' \$ 0

0 5 '/ -

- 2 \$ \$

/ " - 0 " - "(, " 6 " . 1 "
4 5 7 0 " 8 0 / \$ 0 9 3 - #





3 3 4 %

!! " " " # "
0 ' ! " & !") (2
" \$% &

!! " " "
! ! " ; !") <
(!'
=====

& 0 #
&? #?

\$!)

% &" ' # ' ! "#\$

' 0 ' 1 ' \$ ' 0 . - \$ /
/! \$ 31 ! ' - * 2 - 2 2

- 0 ! " & ' + ! 0 \$ 2 1 ! ! - - &
0 " 0 \$ / 2 1 ! ' \$ 0 0 / '
- / 0 \$ / 1 . \$ 0 0 2 @
the Convention on Mutual Administrative Assistance
- on"), & ' + ! ! 0 # < ! . - \$
/ 2 /! \$ 31 ! * 2 Country reports (hereafter th
4 \$ %

- 0 ! " / " \$ 0 0 - " ' '
0 \$ 5 \$ 0 0 - 0 0 ! ! ' (2 ' 5
1 5 0 " ' 0 \$ 0 0 - 0 ' ! @ 2 " 5
2 ' 5 ! 5 \$ 0 0 - 0 ! 1 ! ' @
- 0 ! / ' \$ 0 0 - 0 ' 2 5 \$ @ \$
\$ 2 ! / \$ 0 0 - \$ 0 0 - 0 ' 0 \$
1 0 ! 1 A

. 0' ' \$ \$ 2 2 2 0 < 0 \$ 0 0 - 5 5 \$ 0 0 -
1 0 0 ! 1 ' 0 ! < 0 < 0 5 ' 5
' 0 " B " 0 ! < 0 0 5 - 5 ;
' 1 ! 2 2 0 0 \$ ' (2 ' 5
' 1 0 ! ! ! 1 ! ' (2 ' 5

/ C 5 0 ! ! 1 ! @ 2 \$ 0 0 - 5 0
0 / ' \$ 0 0 - 0 - - - // ' \$ 5 @ 2 5

1 0 ! 1 ' 0 ' \$ 0 0 - ' @
0 ! 0 ' ' ' A
D C 5 0! ! " ' " 5 @ 2 \$ 0 0 - 5 0
' \$ 0 / 1 ' 0 \$ 0 0 -0 - - .-// 1 ! @ 2 5
@ 0 1 ! 0 ! 0 ' 1 0 ' A \$ 0 0
- ' \$! 0 - - .-// 2 ' 0 0 - - & 0 / ' \$
- ! 0 ' - - .-// 0 ! < 0 0 2 \$ ' - - .-// " 0 ! \$
! ! 1 ' ! < 0 0 5 ' \$ A 0 ' 1
& ' + D \$ 0 0 - - -0.-// 5 ' 0 5
+ ! 0 ' @ 0\$ \$ 0 0 - - -0.-// 5 & \$ 0 \$ 0
< 0 ' 1 0 ! 1 5 ' \$ \$

\$!)

) * **lettre de l' Ambassadeur de) Bulgari**
% &" ' ,)) !)) + "\$ #

Déclaration relative à la date d'eff?et pour 0 \$ s échan
entre Autorités compétentes portant sur l' échange des

- 0? B &? B 0 +a!! l'intention d'échanger automati
pays par pays à partir de 2018 et que, pour être
informations en6 vder tlua dConlv earnttiocnl e concernant l' assist
\$tière fiscale telle qu'amendée par le Protocole m
0\$ \$ \$ E * 'E -F \$ 0G " &? B 0
+ ! a signé une Déclaration d'adhésion à l\$ Accord mu
sur l' échange des décl*arEatFI AMAC PpP pas pay% (ci

- 0? B " ' \$?\$; 28(6), la Convention amendée s'
0\$ nt les périodes d'impositi"on que i < débu"ent l
l'année qui suit celle durant laquelle la Convention on
ou, en l'absence de période d'impositi"on, elle s'app
! ' < " Ejanvier de l'année qui
laquelle la Convention amendée estAentrée en vigueur

Considérant que0 l'article \$ 0? ? B 0 1 @
convenir que la Convention amendée prendra effet po
portant sur des périodes d'impositi"on ou des obligati

- B " 0 - \$ 0? " 0 ! \$ l
une juridiction que pour ce qui concerne des périod
< 0 0 B - \$ 0? B " ?B "
juridictions émettrices pour lesquelles la Conventio
d'imposition! ' 0\$ 1 < 0 0 B
A < E janvier de l'ar

Reconnaissant qu'une Partie existante à la Convention
des renseignements e0l avec d rrv ednet ilo'narat m ecnl dée et de l' A
concerne des périodes d'imposition ou des obligation
Convention amendée si les deux Parties déclarAnt s'en

Reconnaissant en outre qu'une nouvelle Partie à la
Partie existante des renseignements Conventio"n uadent d'ar t
pour ce qui concerne des périodes d'impositi;on 0ou de
dans la Convention amendée si les deux Parties déclad
d'efAet

Confirmant que la capacité d'une juridiction antide l'é
la Convention amendée et de l' AMAC PpP est régie par
? 0 0 0? 0 < 0 ?\$ B 2 ' ! " B
périodes d'impositi"on ou 0les <obDigati"ons 1B
! \$ A

J &? B 0 +déclare que la Convention amendée s'app
termes de l' AMAC PpP à l'assistance adm"nistrBat0ve e
+ ! @ ; - \$ 0? B ' 0 0? \$
que soient les périodes d'imposition ou les obligati
! \$